

## Allocution de Monsieur Paul Robert TIENDRÉBÉOGO, Représentant permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations Unies

13<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

New York, 8-17 décembre 2014

Seul le discours prononcé fait foi

801, Second Avenue, Suite 605 - New York, N.Y. 10017 Tel: (212) 867-6771 - Fax: (212) 867-3840 Courriel: reper.new-york@francophonie.org Monsieur le Président de l'Assemblée des États parties, Distingués délégués, Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les salutations chaleureuses de Monsieur le Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, qui suit avec le plus vif intérêt le développement de l'action de la Cour pénale internationale. Vous connaissez sans doute son implication personnelle en tant qu'ancien président du Sénégal, le premier pays au monde à avoir ratifié le Statut de Rome. Il avait d'ailleurs eu l'occasion de vous exposer la vision et la mobilisation francophones à cette même tribune l'année dernière, en qualité d'invité spécial à l'ouverture de la 12ème session de votre Assemblée à La Haye.

Aujourd'hui, alors que son mandat à la tête de la Francophonie touche à sa fin, il se réjouit que son pays, le Sénégal, donne une nouvelle et éclatante preuve de son engagement en faveur de la lutte contre l'impunité, en permettant à son Ministre de la justice de prendre la lourde et exaltante responsabilité que vous venez de lui confier en l'élisant à la présidence de votre Assemblée.

La Francophonie est fière que Me Sidiki KABA, éminent juriste et grand défenseur des droits de l'Homme, puisse accéder à cette haute fonction. Nous sommes convaincus qu'il pourra y démontrer toute la pertinence et l'utilité de la promotion de la diversité et du dialogue des cultures juridiques, si caractéristiques des valeurs prônées dans l'espace francophone. Qu'il soit assuré du soutien indéfectible de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Permettez-moi ici de remercier Madame l'Ambassadeur INTELMANN pour tout le travail qu'elle a accompli pendant sa présidence. Nous avons pu apprécier son énergie, son sens du dialogue et de la diplomatie ainsi que sa disponibilité sans faille.

## Monsieur le Président,

L'OIF est une Organisation intergouvernementale qui attache une importance particulière à la lutte contre l'impunité. 55 sur 77 de ses Etats membres, soit près de trois quart sont parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Depuis plus de 20 ans, la Francophonie s'est engagée auprès de ses États membres, tant dans le processus de négociation que, par la suite, pour la ratification et l'adaptation des droits nationaux aux dispositions novatrices du Statut.

Cet engagement s'inscrit dans sa volonté affirmée de lutter contre l'impunité des auteurs des violations des droits de l'Homme, et actée par ses Déclarations de Bamako en 2000, de Saint Boniface en 2006 et, dans les Déclarations concluant les 3ème et 4ème conférences des ministres francophones de la justice du Caire, en 1995, et de Paris, en 2008.

Il a été solennellement réaffirmé dans la *Déclaration de Dakar* adoptée à l'issue du XVe sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, tenu les 29 et 30 novembre 2014 dans la capitale sénégalaise.

Nous sommes convaincus que la promotion de la lutte contre l'impunité et le développement de la justice pénale internationale, dans le respect de la souveraineté des États et dans la pleine application des principes de complémentarité et de coopération, ne peut se concevoir sans une bonne connaissance et une compréhension pratique et objective des activités de la Cour.

Depuis 2009, l'action francophone s'est concrétisée à travers le financement en Afrique de l'Ouest et centrale, ainsi qu'au Maghreb, de plusieurs initiatives originales de la Cour en matière de formation et d'information dans l'espace francophone. L'OIF a également appuyé le dialogue et l'échange entre la Cour et l'Union africaine dans le cadre de trois séminaires conjoints organisés à Addis-Abeba, dont le dernier s'est tenu en juillet de cette année. Ces séminaires, réunissant des représentants de la CPI, de la Commission de l'Union africaine et des diplomates des Etats membres de l'Union africaine, visent à favoriser une meilleure compréhension et une appropriation du fonctionnement de la Cour et à renforcer le dialogue entre les deux institutions.

L'Organisation Internationale de la Francophonie met également à profit ses réseaux institutionnels francophones. Elle a ainsi facilité le contact entre l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones, et le Bureau du Procureur, qui partagent des objectifs communs. Cette mise en relation, rendue possible grâce à l'accord-cadre passé entre l'OIF et la CPI en 2012, pourrait déboucher sur des activités permettant la formation de procureurs nationaux aux procédures de la Cour.

Notre organisation entend prolonger et développer cet appui et cette collaboration avec les organes de la Cour, en privilégiant la mise en place, dans les pays francophones, de moyens pérennes de formation au droit international pénal des praticiens du droit et acteurs nationaux de la justice.

## Monsieur le Président,

La CPI est aujourd'hui un acteur majeur des processus de transition démocratique et des mécanismes de restauration de l'État de droit mais aussi, on l'a vu encore récemment, de prévention des crises. Il est indispensable de s'en approprier le fonctionnement pour lui conférer enfin la dimension universelle qui, seule, mettra fin à l'impunité sous toutes ses formes et répondra aux interrogations qui peuvent se poser.

A cet égard, permettez-moi de citer Monsieur le Secrétaire général la Francophonie qui rappelait à l'Assemblée des Etats parties, l'an passé que :

« Nous sommes bien conscients que la Cour pénale internationale, tout comme la justice internationale, n'en est qu'à ses débuts. Et nous devons nous battre, avec la dernière des énergies, pour lever les obstacles qui demeurent, pour résoudre, par le dialogue et non par l'affrontement, les points de tension qui s'expriment, pour procéder aux aménagements toujours nécessaires à l'épreuve des faits, avec pour seules limites l'universalité et la force des principes ».

Monsieur le Président, Distingués Délégués, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais conclure en rappelant l'attachement de la Francophonie à la promotion de la diversité et du dialogue des cultures juridiques, en lieu et place d'une stérile course à la domination d'un système de droit sur un autre. Cette diversité doit passer par une présence francophone forte au sein des organes de la Cour, gage de l'émergence d'une harmonisation progressive du droit à l'échelle internationale. Tout en félicitant les juges nouvellement élus, nous les exhortons à faire de cette diversité, une réalité dans la vie et le fonctionnement de la Cour.

Je vous remercie de votre attention.